LA TRAHISON ET LA RÉVOLTE

(Résister à la construction d'un mythe)

Cette newsletter est un peu particulière. Par ses dimensions, elle constitue un dossier conséquent, s'appropriant spécialement le sujet du problème de l'industrie des énergies renouvelables colonisant la nature.

Dans l'esprit, elle affiche une opposition nette à toute entreprise laconique, tout résumé vite avalé, vite digéré, vite oublié. Trop long? prenez le temps ou fermez le dossier. Foin de la superficialité. Non, le propos appelle la redondance, l'expression ; le sentiment de l'indignation mérite de percer au travers ces pages qui tentent d'analyser, de voir clair dans le monde que l'on cherche à nous imposer.

Trahison, par le fait qu'une attitude se présentant comme « écologique » s'est retournée contre la nature, promue par ceux en qui on avait espérer autre chose. Trahison due à la soumission ou l'adhésion indigne des politiques aux lobbies de toutes espèces qui nous phagocytent, l'oppression d'une oligarchie toute puissante.

Mais aussi révolte. Révolte qui refuse que les procédés des communicants, les visées de la science comportementale, soient toujours couronnés de succès. En effet, des hommes sont hermétiques aux manipulations, difficiles à tromper ; chez eux la fabrication du consentement ne trouve pas prise. La pensée solitaire est féconde, ne regarde pas les choses avec les yeux d'un autre, et ainsi germe dans les esprits un champ salutaire de liberté qui démontre la vacuité des stratégies de contrôle.

Néanmoins, nous devrons résister aux tentatives de marginalisation, de « groupusculisation ». Comme la corbeille de l'écran qui scintille, le tiroir du pittoresque gentil a tendance à avaler les récalcitrants, neutralisant leurs propos en les désamorçant par de subtiles attaques ad hominem.

Ces « illuminés » du conseil d'administration d'OPNR, pères et mères de famille, militaires, retraités de la fonction publique, anciens ingénieurs, sportifs, en somme gens comme tout le monde, tous ces « marginaux » ont adhéré à l'alerte des consciences qui suit .

Le conseil d'administration d'OPNR

SOMMAIRE

1/ Le projet de PNR de la Sainte-Baume

2/ La position de la commune du Plan d'Aups

3/ La trahison et la révolte
A/ Introduction
B/ Extrait du livre de Sylvain Tesson
C/ Les projets actuels
a/Les projets photovoltaïques en pleine nature
b/Les parcs éoliens en pleine nature
c/L'industrie d'exploitation de la biomasse

Conclusion

1/ Le projet de PNR de la Sainte-Baume

Le projet de PNR sur le massif de la Sainte-Baume, élargi à un vaste territoire, est en cours. On en est à la phase d'élaboration, sous la direction du Syndicat mixte de préfiguration présidé par M. Michel Gros, maire de La Roquebrussanne.

Cependant, l'on constate qu'une rumeur, un raccourci erroné, va bon train. On considère que la structure PNR est créée, et qu'il lui revient donc de gérer le territoire. Ceci est faux, totalement. D'abord un PNR repose sur une charte qui, dans ce cas et à la grosse différence d'avec les parcs nationaux, est un contrat accepté entre les différentes instances dont les communes, ensuite le PNR, étant en gestation, il n'est donc pas né. Quelque chose qui n'a pas vu le jour n'a aucune efficience. Par conséquent il est vain de se référer à un PNR qui n'existe pas. L'on espère simplement qu'il naitra dans un avenir proche, et que la forme qu'il prendra sera cohérente avec l'esprit de la préservation des espaces naturels. Ce n'est pas automatique, rien n'est gagné.

Nous devons répéter qu'une proposition de charte doit passer une sorte d'examen devant des instances nationales, dont le Conseil National de la Protection de la Nature et la Fédération des PNR. Aujourd'hui, rien ne permet d'affirmer que la future charte, dont l'élaboration devrait démarrer bientôt, sera admise par la suite, c'est à dire au mieux dans deux ans.

Néanmoins, nous estimons qu'il est nécessaire de mettre en lumière les problèmes qui se posent et qui risquent de porter atteinte à l'intérêt public, intérêt dont on rencontre beaucoup de conceptions différentes, voire opposées. Cet intérêt, nous le comprenons au travers du prisme de la protection des espaces naturels (nous devons insister sur le mot « espace »). Ces espaces naturels, selon nous, représentent un bien universel, et leur protection, la raison profonde de notre association.

2/ LA POSITION DE LA COMMUNE DU PLAN D'AUPS

L'attitude ce cette commune envers le projet de PNR est plus qu'ambivalente, et doit susciter de légitimes interrogations. Á toutes fins utiles, il est bon de rappeler que tout ce qui est du domaine public regarde tout citoyen, ce officiellement, en démocratie du moins. Considérer qu'il y aurait des enclaves qui devraient se soustraire au jugement populaire serait un déni de démocratie.

Nous observons que la commune du Plan d'Aups, à notre connaissance, ne s'est pas associée de façon assidue au processus de création du PNR (pré-diagnostic, diagnostic territorial partagé). De surcroît, ce qui semble procéder de la même logique, elle a refusé que la Maison Forestière des Béguines, sous la gestion de l'ONF, héberge le siège social du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR.

On pourrait comprendre, appréhender une certaine cohérence, même si on la conteste, si cette commune avait toujours affiché son opposition au PNR. Or le maire de celle-ci, M. Vincent Martinez, a présidé naguère (fin 2003) l'Association de Préfiguration du PNR de la Sainte-Baume (à ne pas confondre avec le Syndicat Mixte de Préfiguration). De plus, cet élu s'était porté candidat à la présidence du Syndicat Mixte de Préfiguration en mars 2012. Comment donc interpréter ce silence, cette non participation? Correspondraient-ils à une amère déconvenue? à des questions d'égo qui voudraient que l'on fasse cavalier seul?

Tout semble concourir à cette interprétation, et notamment les déclarations du magistrat (des adhérents d'OPNR étaient présents) suite au résultat de l'élection du président du Syndicat Mixte qui a vu l'accession de M. Michel Gros **(« *La Sainte-Baume c'est moi* »**, article paru dans La Provence, 17 mars 2012).

Forte de sa position au cœur du massif dont elle est en quelque sorte l'emblème, une non adhésion de la commune du Plan d'Aups au processus de création du PNR de la Sainte-Baume, à n'en pas douter, affaiblirait la cohérence de celui-ci, et il y a des raisons d'être inquiet quant à son aboutissement.

Si cette analyse est exacte, il est regrettable que l'ego prenne le pas sur la recherche du bien public.

3/ LA TRAHISON et la RÉVOLTE

A/ Introduction

Avons-nous conscience du véritable matraquage, médiatique et publicitaire, dédié à la gloire des énergies renouvelables? Affichage lumineux sur abribus d'EDF, avec une belle éolienne sur fond naturellement bleu, articles dans les journaux, émissions multiples, pub à la télé, oracles énoncés sentencieusement … Tout ça pour l'avenir de la planète? On est sauvé!

Sauf, sauf si de mauvais coucheurs commençaient à remettre en question ce qui est devenu dogmatique, tentaient de fissurer le socle d'un unanimisme bêlant. Ceux qui disent que ce battage médiatique prend les allures d'une propagande, qui discernent en sous-main une idéologie malsaine tentaculaire. S'arrêter à ne voir ici que des luttes de partis politiques est une vision simpliste, le champ des investigations va au-delà.

Des opposants aux éoliennes? Ils sont donc nucléairophiles! Eh bien c'est raté. Blanc ou noir? Tout ou rien? Sophisme du faux dilemme! D'abord le sujet n'est pas la pertinence des énergies renouvelables, mais l'agression scandaleuse dont elles menacent les espaces naturels, et d'autre part nous ne sommes pas des apologistes du nucléaire.

Un réflexe psychologique commun consiste à s'arque-bouter sur les concepts, balayant ainsi l'analyse de leur conséquences dans leurs applications. Or l'Histoire démontre que, dans bien des situations, la manière de faire a plus d'importance que le concept en soi.

Nous récusons toute attitude machiavélique qui voudrait que la fin justifie les moyens. C'est au nom de ce principe que l'on applique aveuglément les principes sans tenir compte des désastres qu'ils peuvent occasionner. Non, pour nous, la fin est dans les moyens. Alors, renvoyons aux discussions de comptoir ceux qui assènent « *Faut savoir ce qu'on veut! Qu'est-ce que vous proposez? Oui mais comment faire? C'est ça ou le nucléaire,* etc. », tous ceux qui, fardés de progressisme, ainsi que disait René Char, font le lit de la servilité sur fond de fatalisme.

La nature n’a jamais été autant menacée. Au nom de l’écologie elle est menacée par ce qui est censée la protéger. Cette « écologie » là trahit l’écologie, se nie elle-même en tant que valeur.

Hectares de panneaux photovoltaïques annexant les espaces naturels et agricoles, rangées d’éoliennes de 150 m de haut hérissant les forêts, terrassant les crêtes des montagnes sauvages, industrie biomasse convoitant le patrimoine forestier... S’emparant de la vertu verte, ces industries font sauter les verrous un à un : on constate, par exemple, que les forêts domaniales ne représentent dorénavant plus une garantie de protection contre l’artificialisation, bien au contraire.

Notre région est particulièrement exposée, et le risque de naturalisation, si l’on peut s’exprimer ainsi dans ce contexte, disons de banalisation de l’artificialisation de la nature à des fins industrielles, risque de modifier les mentalités, d’annihiler les contestations, de ne plus voir ce qu’il y a de choquant dans l’annexion des terres sauvages. On commence à faire bailler la porte et, si elle s’ouvre en grand, il ne restera plus grand-chose du milieu sauvage. Perdura l’éternelle dialectique dont on se repait afin de neutraliser son angoisse et de satisfaire ses penchants, mais notre rapport à la nature pourrait s’en trouver profondément modifié.

Il nous apparaît comme un devoir de défendre un bien universel, ainsi, de soulever le voile des apparences, de dénoncer ce qui se dissimule derrière les discours et la propagande, de pointer du doigt la horde de prédateurs financiers qui se profile derrière une soi-disant éthique écolo et qui font clamer haut et fort leur appartenance à celle-ci par le biais de leurs apôtres. Supercherie! Duplicité!

Ces industries-là, si elles sont appliquées à grande échelle, vont générer des dizaines de milliards d’euros de chiffre d’affaire en faveur de monstres économiques. Certains empocheront des profits colossaux. Ici se situe l’ultime motivation : la cupidité, l’appât du gain déraisonnable et hypertrophié dicte les grandes orientations qu’on cherche à nous imposer. Mais depuis quand la cupidité est-elle une vertu? Afin de paraître moral, ce vice

se drape de pureté verte. Mais enfin, ayons conscience que c'est le chiffre final qui prime, un nombre avec beaucoup de zéros. Pensons, simplement, que le projet d'implantation d'éoliennes en PACA d'ici 2030 (1500 machines), représente un chiffre d'affaire de plus de 3 milliards d'euros. Le Grenelle de l'environnement prévoit 8000 éoliennes installées en France au rythme de 500 par an, minimum, ceci dans un premier temps : 24 milliards d'euros de chiffre d'affaire pour des giga-entreprises. À titre de comparaison (sans aucune suggestion en faveur du nucléaire), une centrale nucléaire coûte (coût de construction) environ 3 milliards d'euros ; par conséquent le coût de construction de 8000 éoliennes équivaut approximativement à 8 centrales nucléaires! Dans ces conditions on comprend que l'on cherche à trouver tous les accommodements possibles afin de concrétiser les contrats… Ceci sans évoquer le photovoltaïque ni le biomasse. De la sorte, commence t'on à dissiper un peu le brouillard qui nous enfume.

Mais la société actuelle repose sur une idéologie ne souhaitant plus contenir les appétits de ces ogres, et ceux-ci se font fort de maintenir la tension chez leurs vassaux au sein desquels se love le mythe de la success story.

Croire que l'économie de marché va sauver le monde est un credo que l'on psalmodie tous les jours. Alors l'appât du gain est devenu une vertu ; par un artifice, un coup de baguette magique, on a imposé l'immoralité à l'éthique. Mais comment une éthique peut-elle reposer de manière pérenne sur des antagonismes fondamentaux? car, finalement, vendre sa mère n'est pas très moral...

Dès lors, l'appât du gain sans limites a besoin du secours de la moralité afin d'effacer son contraire. On appelle donc à la rescousse l'écologie (tout est écolo maintenant), l'emploi, la sécurité… L'hypocrisie la plus impudique est de mise. La duplicité ne connaît plus de bornes. Et il a suffit de quelques années pour que cette aggravation majeure se produise.

Pourtant, nulle intention ici de diaboliser l'économie. Le commerce est une activité amorale, mais obtenir des gains substantiels par les moyens déloyaux que sont le mensonge, la puissance politique, l'inégalité pécuniaire, l'inégalité juridique qui va de pair, les influences favorables, la manipulation psychologique des masses, ceci en ignorant volontairement des conséquences désastreuses, est une attitude profondément répugnante et immorale.

« La civilisation jacobine et bourgeoise suppose que les valeurs sont au-dessus de l'histoire, et sa vertu formelle fonde alors une répugnante mystification. », Albert Camus.

Cela semble fonctionner, duper la plupart, de moins en moins toutefois. Mais peut importe que l'on prenne conscience ou pas, du moment que les contrats ont été passés…

En tout état de cause, dupes, nous ne le sommes pas. Et nous considérons que toute dialectique en vue de nous faire admettre l'indispensable saccage des espaces naturels pour des raisons « écologiques » est vouée à un échec certain. Car notre point de vue repose sur un impératif absolu et universel : à l'heure actuelle, à l'heure où la pression sociétale s'accroît, à l'heure où s'érode la biodiversité, la préservation des espaces sauvages est irréductible, non négociable ; aucune justification, d'où qu'elle puisse être émise, ne peut être valide quand il s'agit de faire disparaître forêts et paysages, de porter atteinte à l'intégrité de la nature.

Mais ce phénomène n'est pas une fatalité. Il faudra bien, un jour, cerner les responsabilités. Des projets sont mis sur la table; une doctrine est claironnée partout par tous les médias ; les autorisations sont accordées, systématiquement ; habilement, on étrangle financièrement les associations opposantes ; et les monstres de métal que sont les bulldozers s'apprêtent dans l'ombre… Si la contestation populaire se fait trop pressante, on diffère quelque temps la mise en chantier du nouvel aéroport écolo, puis on revient à la charge six mois après, de préférence en hiver.

À la farce du Grenelle s'ajoute la duperie de la « transition énergétique » dont le but non affiché semble être rien de moins que la manipulation des masses. On agite l'épouvantail du réchauffement climatique afin de forcer des projets, à la réflexion inacceptables, et dont le but ultime est le profit de certains, but auquel se soumettent inconditionnellement des convertis, les grands prêtres faisant acte d'allégeance au veau d'or de l'économie de marché. Ces projets sacrificiels en sont l'offrande.

Alors, désignons les responsabilités. Celles-ci se discernent, politiquement, tant au niveau local que national, en passant, comme il se doit, par le niveau régional. À tous les artisans de la mise sous brodequins de la Nature, nous devrons leur en tenir rigueur.

Que nous reste t-il comme moyens? Tout d'abord l'urne. En effet, légalement, sans risques, une opportunité s'offre à nous. Mais peut-être faut-il aller la chercher ailleurs que chez les blancs-bonnets et bonnets-blancs, sans s'égarer toutefois...

Il reste la désobéissance civile que nos cols-blancs glorifient dans les autres pays, mais très peu chez nous. Quand on fait valoir de manière majoritairement pacifique les droits de la Nature, les valeurs qu'elle représente pour l'homme, alors on sort les grosses ficelles en en appelant au Droit, à l'observance absolue de la légalité, ce qui permet de se soustraire à l'esprit des lois. On se campe dans l'attitude encravatée de l'homme respectable qui s'indigne face à des voyous, et il s'en diffuse des relents caricaturaux de Mai 68.

Mais enfin, morale et légalité ne sont pas toujours associées sous un principe de justice. La morale est une chose, la loi en est une autre, et l'on devrait rechercher l'établissement de lois qui soient conduites par une morale universelle.

Ces lois, c'est le peuple qui les a transgressées pour en bâtir de nouvelles, plus justes. S'il avait fallu se courber éternellement devant elles, la Bastille serait toujours debout, l'amiante serait toujours autorisée!

Dans un article récent (La Provence, 21 janvier 2014) on en appelle « *au devoir de solidarité vis-à-vis des générations futures ».* Tout de suite les grands sentiments! Mais nous aussi sommes sensibles à ce que vont vivre les générations futures. Cependant la différence réside dans le fait que ce que nous défendons est menacé par les premiers. Et les générations futures risquent bien de vivre dans un monde entièrement artificialisé, dans lequel des champs d'éoliennes empliront *crêtes et plateaux* de Provence, de France, d'Europe, sans parler du photovoltaïque et du biomasse, ceci à l'exception de quelques enclaves sous cloche, peaux de chagrin d'où l'homme, ce grand pêcheur, sera rejeté. Alibis de massacres mitoyens!

Ce qui caractérise ces projets, c'est l'aveuglement et la démesure, leurs implantations, et il y a tout lieu d'être inquiet pour les générations futures que l'on invoque si souvent et qui seront probablement de plus en plus confrontées à l'étau d'une rationalité glaçante et illusoire, justifiant les saccages.

Champ d'éoliennes s'emparant de Siou-Blanc, ce vaste poumon vert au nord de Toulon ; vitrification d'espaces naturels par les panneaux photovoltaïques sans effet pour la lutte contre les gaz à effet de serre, un peu partout sur le massif de la Sainte-Baume ; industrie titanesque du biomasse convoitant toutes les forêts du sud de la France ; un peu plus loin, les crêtes montagneuses de l'arrière-pays de Grasse (06), cœur du PNR des Préalpes d'Azur, éventrées d'éoliennes de 150 m qui viendront hacher ce même azur ; la montagne de l'Oratoire (2080 m) en plein pays des Monges (04), soumise à une menace analogue ; plus tout ce que l'on ignore. Voilà ce qui attend les générations futures…

Mais on oublie fort opportunément d'informer le public que l'industrie de l'énergie n'est que l'avant-dernière cause des gaz à effet de serre (sur 6), que les transports, et non compris l'activité du transport aérien, est la toute première avec plus de deux fois plus d'émissions que l'industrie de l'énergie, également que la production de ces gaz est étroitement associée au PIB et à la croissance.

Ce point mérite qu'on s'y attarde, que l'on dissèque un peu les statistiques afin de voir clair dans cette forêt de données abstruses.

Pour l'année 2008, les six grandes causes des GES (gaz à effet de serre) sont, par ordre décroissant :

- les transports 26%
- l'agriculture et la sylviculture 21%
- le résidentiel, le tertiaire institutionnel et commercial 19%
- Industrie manufacturière 19%
- l'industrie de l'énergie 13%
- le traitement des déchets 2%

(source ADEME).

Or la production d'électricité ne couvre pas à elle seule l'industrie de l'énergie qui se décompose de la manière suivante :

- Production d'électricité
- Chauffage urbain
- Raffinage du pétrole
- Extraction et distribution des combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que la transformation des combustibles solides

(source CITEPA).

Selon l'INSEE, 18 décembre 2012, *« dans l'industrie de l'énergie, la production d'électricité et de chaleur explique les deux tiers des émissions (de GES) ».*

Nous pouvons encore décomposer en admettant qu'il y a deux sortes de productions, une d'électricité, et une de chaleur. Mais en comptant large, on peut considérer, conséquemment, que la production de l'électricité intervient à 66% (2/3) des 13 % d'émissions de GES du fait de l'industrie de l'énergie, au plus. **Il en résulte que la production d'électricité intervient au plus pour 8,5 % des émissions des GES en excluant les émissions du transport aérien.**

La diffusion des industrie « vertes » à des fins de production d'électricité en zones naturelles voire sauvage, n'aura donc qu'un effet mineur d'abaissement de ces 8,5 %.

On notera la formidable disproportion entre les coûts imposés qui profiteront à certains, et la faiblesse des effets sur la lutte contre les GES. Décalage important également entre le gain en terme de bilan GES et les conséquences environnementales. Disproportion encore entre les moyens envisagés par secteurs pour réduire les effets des causes des GES...

Or la politique de développement des énergies renouvelables du ministère de l'écologie axe essentiellement son action sur les nouvelles technologies de production d'électricité, alors que la cause des transports est, en réalité, trois fois supérieure! Étrange...

Pourtant, on laisse entendre qu'en généralisant dès que possible (tout en conservant le nucléaire, hypocritement cela n'allant pas de soi) les éoliennes, les centrales photovoltaïques et biomasse, nous sommes sur la voie salvatrice, par principe de *solidarité vis-à-vis des générations futures.* Ceci en ayant le culot cynique de proférer l'oxymore qui voudrait que les projets éoliens, investissant crêtes et plateaux, s'accompagneront de prudence pour, dit-on, « *préserver la qualité paysagère et patrimoniale de la région».* Des mots, rien que des mots symbolisés sur du papier par de l'encre, du métalangage.

À l'examen, la cohérence écologique se fait au forceps ; en revanche, si l'on considère la chose sous l'angle du profit, comme par miracle, les pièces du puzzle s'agencent à merveille.

« On retrouve une logique libérale où les considérations environnementales et sociales ne sont que des conséquences aléatoires d'un dispositif apparemment piloté par l'économie et l'écologie mais qui, de fait, produit du lucre tout en distillant sa paralysie », François Cosserat, Pour qui Souffle le Vent?

Non, cette moralité-là masque des contrats juteux, la rapacité de quelques uns qui se cachent derrière les grands sentiments afin d'accumuler toujours davantage, et qui misent sur la veulerie des citoyens. Encore si ce n'était que mercantilisme simple… mais ce mercantilisme-là s'accouple monstrueusement à une idéologie, ce qui le rend d'autant plus dangereux.

Les propos ci-dessus nécessitent une mise au point. Nous devons nous prémunir contre toute assimilation. Insistons sur le fait qu'il ne se niche ici aucune orientation politique ou religieuse particulière. Simplement, nous disons, très clairement et sans ambivalence, que les valeurs universelles doivent se situer au-dessus des intérêts financiers, et non être instrumentalisées par ces derniers. Tout système a le loisir de faire sienne cette morale.

Néanmoins, certains pourraient récupérer celle-ci à des fins politiques, l'associer à une doctrine qui aurait sa moralité propre. Car une morale est avant tout élastique, fluctuante selon les lieux et les époques, protéiforme, en un mot, subjective. Et tout amalgame est envisageable, même le pire. Pour cette raison nous nous devons d'insister sur l'universalité, stricto sensu, des principes.

Pour conclure nous dirons que le concept des énergies propres est bon en soi (loin de nous l'idée d'être contre), mais que sa pertinence technique en termes de rendement et d'efficacité n'est pas de notre ressort, sujet sur lequel nous n'insisterons pas ; que nous relevons l'importance de l'application du concept, qui, si elle est conduite sans discernement, aveuglément, peut avoir des conséquences catastrophiques, que nous récusons toute politique de fuite en avant vers le principe de la fin qui justifie les moyens, que nous refusons de mettre le cap vers Scylla après s'être détournés de Charybde, en apparence, et qu'enfin, nous posons l'axiome comme quoi la protection du patrimoine naturel n'est négociable à aucun prix, car elle relève d'une nécessité vitale qui se cristallise autour de l'épanouissement humain et ne représente pas uniquement une bouée de sauvetage, comme on le considère trop souvent aujourd'hui de manière intéressée.

B/ EXTRAIT DU LIVRE DE SYLVAIN TESSON, « La Géographie de l'Instant », aux Éditions des Équateurs

Nous reproduisons ici un texte intéressant. Si celui-ci n'échappe pas à notre critique, des thèmes étant sujets à débats et appelant des précisions importantes (il faut donc se garder d'une opinion qui conclurait trop hâtivement à notre adhésion pleine et entière), nous en relevons néanmoins des points majeurs de convergence avec notre propos.

Au pays des Lumières, de la raison raisonnante et de l'exception humaine, la Nature est assignée à tenir son rôle d'environnement, de milieu destiné à accueillir ce qui se tient en son centre : l'Homme. Aux yeux humanistes, l'environnement pourvoit ce que la niche procure au chien : un habitat (c'est d'ailleurs le sens littéral du mot écologie, science des habitats). Et s'il convient de protéger celui-ci, c'est en vertu du principe qu'il faut ménager sa monture pour continuer la marche. Dans la "France des collines" (titre d'un livre du géographe Pierre Georges), au royaume des jardins, au pays des campagnes où le travail de l'homme s'inscrit sur chaque pouce carré, il n'y a pas de terme pour désigner la Nature intouchée, édénique. Les Américains ont forgé le mot wilderness. Le français n'en possède pas de traduction.

Quand oserons-nous déclarer notre amour à la Nature pour elle-même, sa beauté et non pour les fruits qu'elle nous procure ? Quand serons-nous prêts à sanctuariser, à la surface de la planète, d'immenses cathédrales sauvages, préservées de l'homme ? Dans les sociétés du progrès, interdire

à l'Homme des espaces naturels passe pour un grave manquement à la civilisation. Même les mesures de moindre envergure rencontrent l'opposition des sicaires du genre humain. On s'avise de classer la mer d'Iroise en parc naturel ? Complainte des pêcheurs. On lâche quelques ours dans les Pyrénées ? Larmoiements des bergers. On veut interdire la circulation dans une vallée ? Thrènes des routiers. A chaque fois, la même rengaine servie sur le mode corporatiste : il est intolérable de sacrifier les intérêts hominidés sur l'autel d'une vision rousseauiste ! jusqu'ici, seule une poignée d'anarchistes et d'écologistes radicaux, américains pour la plupart, de la trempe d'Edward Abbey, ont osé rétorquer à leurs détracteurs que le genre humain pouvait se passer des pêcheurs et des camionneurs mais pas des espèces sauvages.

A la lumière des écrits d'Abbey, la parole écologique politique contemporaine accuse sa fadeur. Elle tente de justifier la protection de la Nature par l'argument utilitaire. Le discours convenu assène que l'écologie assure l'avenir de l'homme et peut même souscrire aux impératifs de la rentabilité économique (green is money ! proclament les pragmatiques). Des voix bien intentionnées opposent au massacre des éléphants le fait qu'un pachyderme en vie rapporte vingt fois plus de dollars grâce au tourisme que n'en ferait gagner l'ivoire moissonné sur la même bête morte. On appelle cela un argument durable. L'argument ontologique, lui, prétend que la souveraine beauté de l'éléphant suffit à le préserver.

Et que cette beauté est inhérente à la survie de l'Homme.

Savoir l'existence d'espaces vierges et d'espèces sauvages n'est-il pas aussi vital que le pain ? Se dire secrètement qu'il existe des replis épargnés par les regards humains n'élève-t-il pas le coeur ? Imaginer la subsistance d'un carré inaccessible ne fortifie-t-il pas l'être. Cette certitude de la présence d'un ailleurs sauvage est comme le carreau de lumière dans la cellule du forçat. Voilà la valeur profonde de la sanctuarisation des espaces, de la mise sous cloche des étendues, de la défense du wilderness : la possibilité d'un rêve.

C/ LES PROJETS ACTUELS

a/Les projets photovoltaïques en pleine nature

Après les parcs photovoltaïques du Castellet, de Cuges-les-Pins, de Mazaugues, de Néoules, de Méounes (Planeselves), on attend ceux Signes, 1 et 2. 165 hectares d'espaces naturels proches ou au cœur des grandes entités naturelles ont ainsi disparu. Et pour la plupart, l'on a déboisé (on dit défricher administrativement, ça passe mieux…).

En projet celui du Plan d'Aups, en haut du **ravin des Encanaux,** c'est à dire en pleine zone sauvage.

Également, en projet avancé, celui du **Petit Agnis** (commune de Méounes). 20 hectares de panneaux prévus en zone sauvage et forestière, sur le plateau d'Agnis à 650 m d'altitude.

Ainsi, environ **250 hectares** d'espaces naturels (nous en sommes actuellement à environ 165) risquent d'être artificialisés, concentrés sur le massif de la Sainte-Baume, et spécialement sur le Var, versants sud et est.

Mais qu'en dit l'**ADEME (agence de développement et de maîtrise de l'énergie), organisme public.**

Avis 2010 :

« ***Pour être rentables, les centrales photovoltaïques au sol nécessitent une certaine surface, ce qui peut entraîner des conflits d'usage avec des terres agricoles ou forestières. Le déboisement d'une forêt, lieu de stockage du CO2, pour un projet de centrale solaire au sol pourra avoir un impact négatif en termes de bilan carbone.*** »

Plus loin : « ***Les centrales solaires photovoltaïques au sol étant consommatrices d'espace, l'ADEME insiste sur l'utilisation de terres qui ne soient ni agricoles ni forestières et plus généralement sur l'implantation dans des zones déjà artificialisées ne présentant pas de conflit d'usage des sols : friches industrielles, anciennes carrières, sites présentant une pollution antérieure, zones industrielles ou artisanales...*** »

ON FAIT TOUT L'INVERSE DE CE QUI EST PRÉCONISÉ!

Examinons maintenant l'avis de **l'Autorité Environnementale, DREAL PACA, service préfectoral,** à propos du projet photovoltaïque du **Petit Agnis** (Méounes), 4 novembre 2013.

« ***L'étude oublie d'indiquer que le site du projet est pleinement concerné par le projet de parc naturel régional du massif de la Sainte-Baume.*** »

Plus loin : « ***Le projet vient s'ajouter à de nombreuses autres installations industrielles: le cumul des effets avec d'autres projets connus (tel que prévu au code de l'environnement) mais également la prise en compte des dynamiques du milieu naturel sous l'influence des aménagements déjà réalisés (pression sur les milieux) n'a pas été correctement analysé.*** »

Plus loin : ***« L'installation d'un parc photovoltaïque sur ce secteur apparaît, à la lumière des seuls éléments fournis, écologiquement risqué. »***

Plus loin : « ***L'autorité environnementale souligne que ces impacts concernent un territoire naturel qui a vocation à intégrer un parc naturel régional. Or, le dossier ne prévoit aucune mesure compensatoire.*** »

Des avis très critiques ont également été produit pour les centrales de Cuges, du Castellet, de Mazaugues (réalisés), et du Plan d'Aups.

On ne peut que constater que les autorisations préfectorales sont systématiquement accordées.

Ci-dessous, la zone prévue pour la centrale du Plan d'Aups (haut du ravin des Encanaux), vue de la route du col de l'Espigoulier.

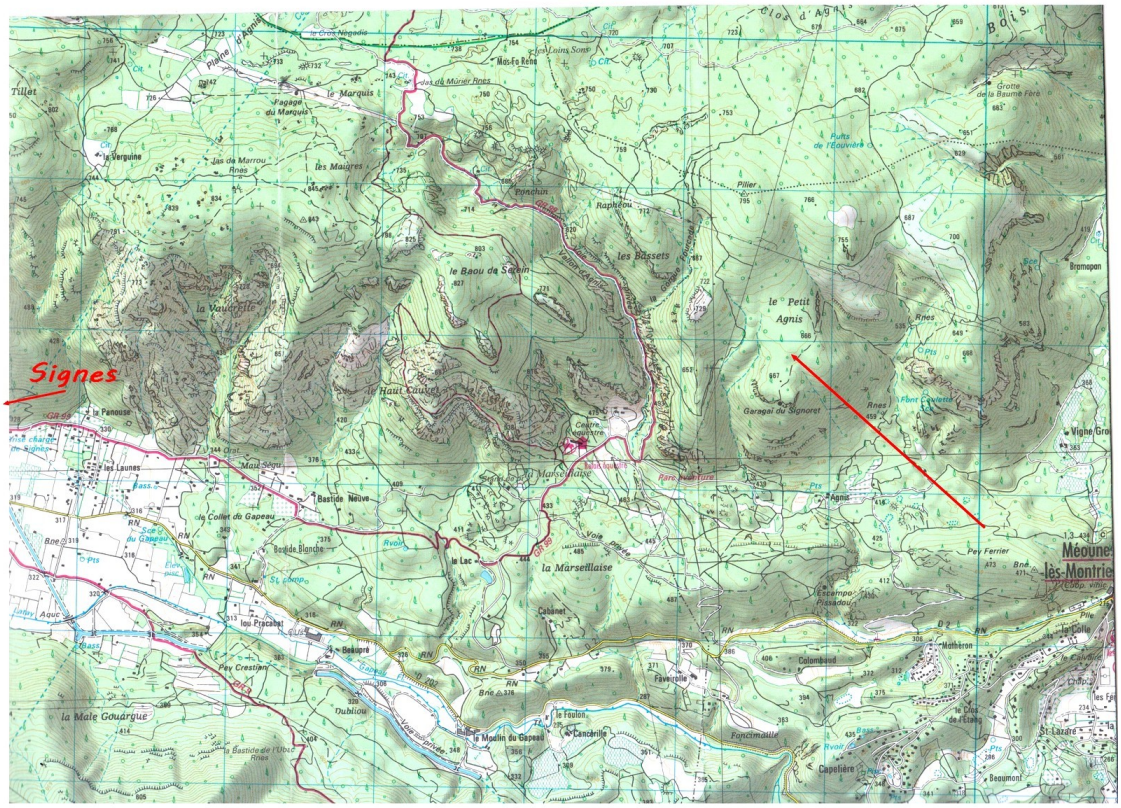

Ci-dessus l'emplacement prévu pour la centrale photovoltaïque du petit Agnis.

Ci-dessous, les travaux pendant la construction de la centrale photovoltaïque de Planeselve (Méounes).

Ci-dessus : centrale du Castellet

Ci-dessous : une petite partie du futur déboisement pour le projet de Signes.

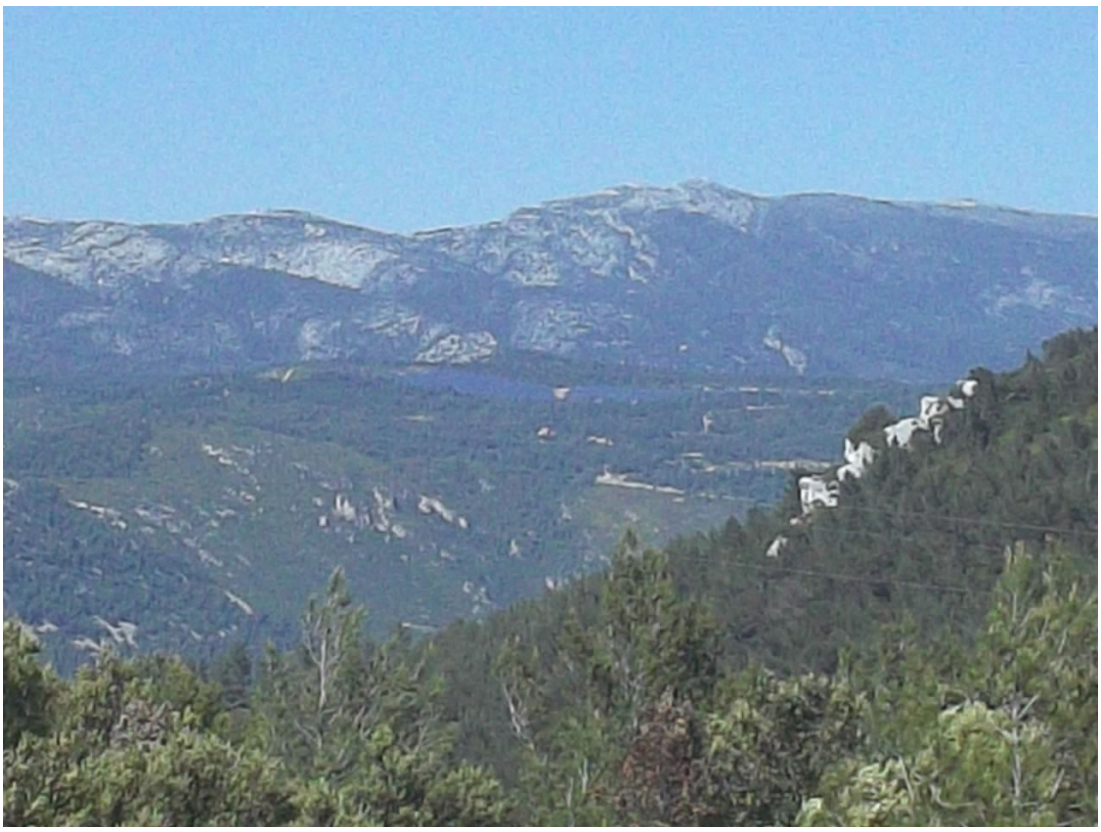

Ci-dessus : centrale de Cuges

Ci-dessous : travaux à Mazaugues pour la réalisation de la centrale photovoltaïque

b/Les parcs éoliens en pleine nature

Un des projets particulièrement impactants menace le territoire du futur PNR : l'installation d'un parc éolien sur le plateau de Siou-Blanc, secteur des Morières (forêt domaniale), ce qui se traduit par l'installation de18 à 20 machines de 125 m de haut, implantées dans un secteur sauvage.

Voilà ce que dit de cette zone le Guide Touristique de Toulon Nord (Excursionnistes Toulonnais), page 96 : *« Panorama immense au milieu d'un relief tourmenté et curieux », « multiples promenades dans un décor sauvage où abondent les curiosités naturelles au milieu d'une puissante végétation ».*

C'est ce territoire que l'on veut saccager de manière scandaleuse!

Pour davantage de précisions : http://www.udvn83.fr/article/2013/09/20/eoliennes-a-sollies-toucas/

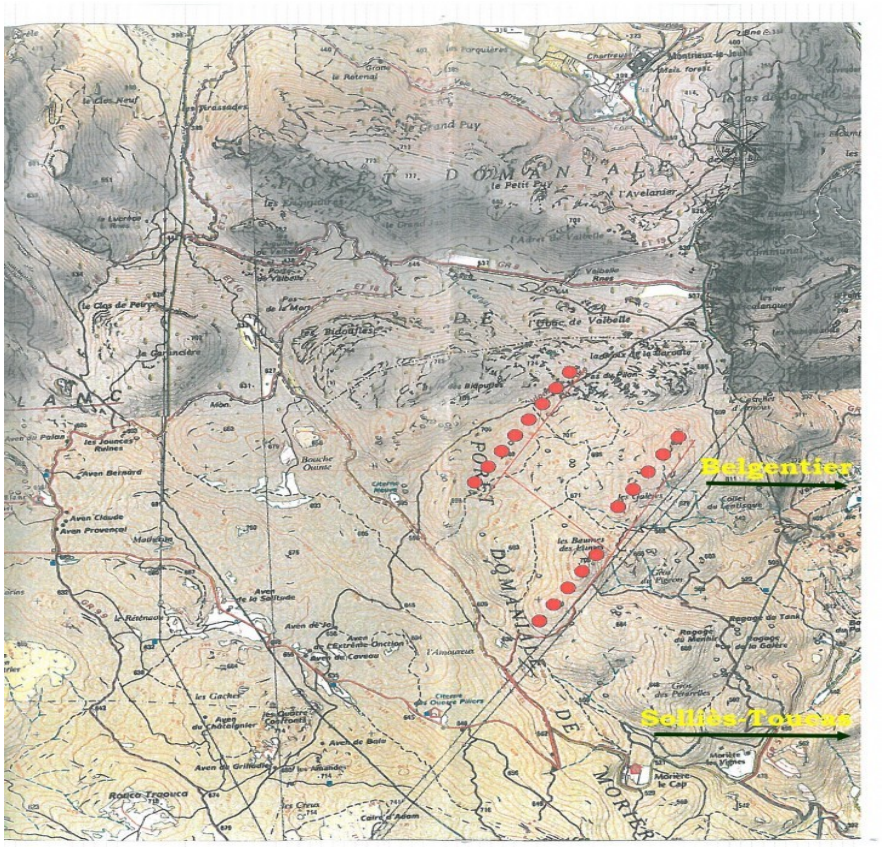

Projet de parc éolien en forêt domaniale des Morières
Territoire communal de Solliès-Toucas (Var)

E : 1/25000ème

On trouve des traces d'intention d'un autre projet éolien qui menacerait la montagne de la Lare, sur le site : http://www.porteduvar.fr/docs/bulletins_ccsbma/bulletin_07.pdf (page 10).

Le massif du Mourre d'Agnis nous semble particulièrement exposé également.

Installer des éoliennes qui peuvent faire 180 m de haut, c'est ça! (voir ci-dessous). Il est bon de l'avoir à l'esprit avant de se soumettre.

Par ailleurs, la propagande, tout enrobée d'images vertes, de photos d'une nature toujours rayonnante dans laquelle s'ébattent innocemment de jeunes enfants, les *générations futures*, à tel point d'hypocrisie que l'on finit par en avoir la nausée, se garde bien d'évoquer quelques problèmes comme le massacre des oiseaux et autres chauves-souris par les pales des engins.

http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-oiseaux,21

VIVEZ
LE PATRIMOINE ET LA NATURE

Maternelle
Primaire

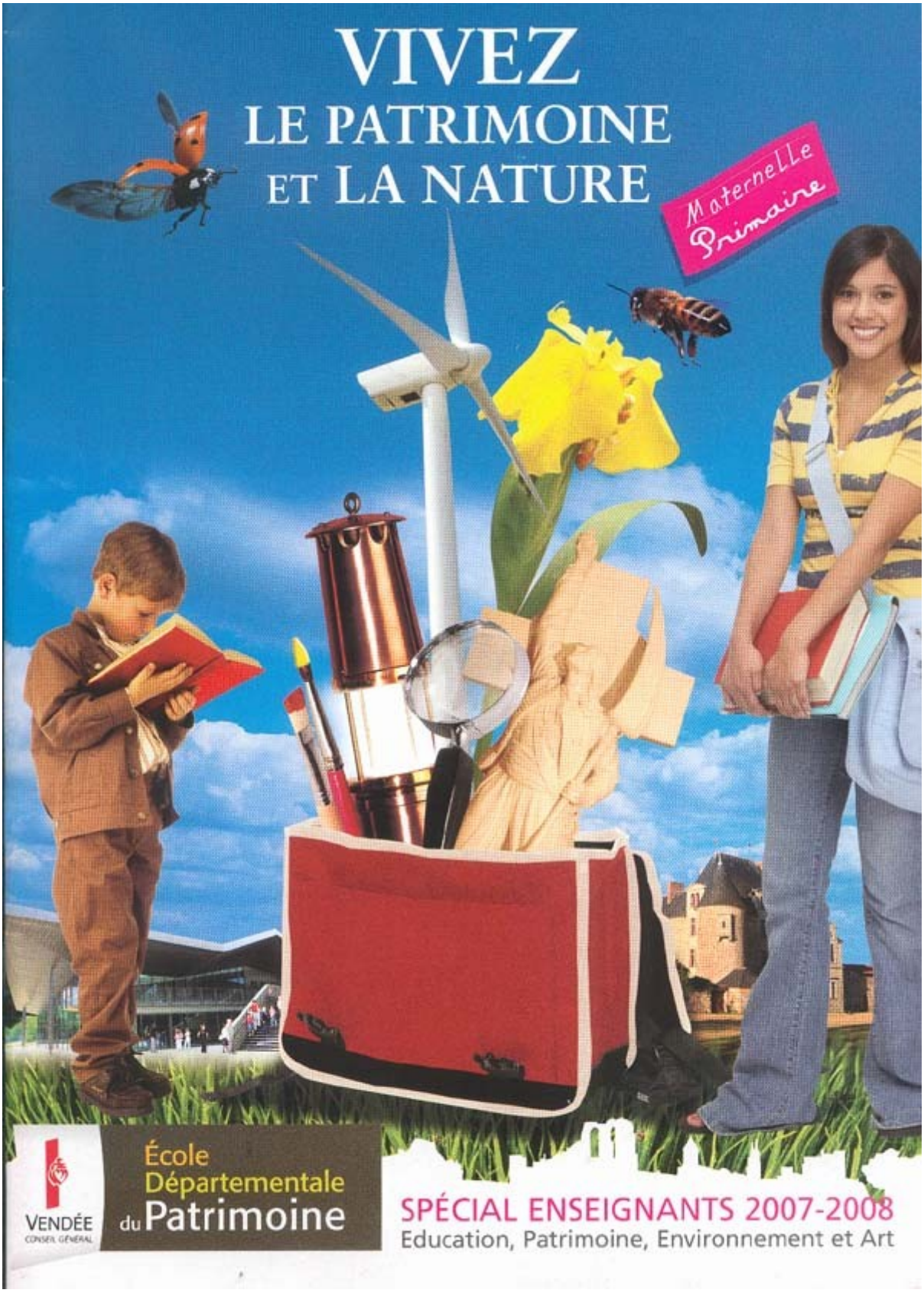

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

École Départementale du Patrimoine

SPÉCIAL ENSEIGNANTS 2007-2008
Education, Patrimoine, Environnement et Art

D’autres montagnes proches sont soumises à la même pression.

Projet éolien au cœur du PNR des Préalpes d’Azur

En effet, **l’arrière-pays de Grasse (06),** au cœur même du PNR des Préalpes d’Azur, tout récemment créé, est le théâtre d’un important projet éolien qui ravagerait les crêtes de montagnes entre 1300 et 1600 m d’altitude et enlèverait tout son sens à ce parc naturel.

Une association à laquelle nous adhérons (**LAMA, Les Amis des Montagnes d’Azur**) lutte sur place. Pour plus de renseignements :

http://pottyplace.com/vent/

N’hésitez pas à signer leur pétition.

Outre l’immense défiguration à l’échelle régionale, sans parler des autres dégâts écologiques, ce projet, s’il se réalise, aura les conséquences immédiates suivantes :

- baisse de la valeur des biens immobiliers,
- dégradation de l’attractivité de la région.

On peut donc redouter fortement, avec réalisme, que ce pays, coincé entre deux pôles touristiques majeurs concurrentiels que sont la Côte d’Azur et le Verdon, verra la demande touristique s’altérer, voire s’effondrer. Du chômage en perspective… Mais les appétits des rapaces financiers sont tout-puissants. On agite les hochets comme quoi l’environnement sera préservé, que ça fera des emplois, etc. Que cela soit dit est plus important que cela soit cru...

Autre site intéressant :

http://azurcom.hautetfort.com/non-aux-eoliennes/

Voilà ce que sera peut-être le futur paysage du PNR des Préalpes d'Azur, selon des photomontages réalisés sur la base du projet EDF. C'est une grande partie du département des Alpes-Maritimes qui verra ses paysages altérés, et l'on peut craindre une dévalorisation de son image.

Lettre d'OPNR destinée à l'enquête publique concernant le projet de parc éolien dans la PNR des Préalpes d'Azur

OPNR à DREAL/SBEP - enquête publique SRCE (Aix en Provence)

Objet : Enquête publique projet de schéma régional de cohérence écologique, projet de parc éolien dans le secteur du col de Bleine (06).

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Nous considérons qu'un parc éolien sur les crêtes du col de Bleine, surplombant les communes de Valderoure, de Thorenc (Andon), de St-Auban, et de même pour un projet similaire sur la commune de Gréolières, aura les conséquences suivantes :

1 une **incompatibilité** flagrante avec l'esprit d'un **Parc Naturel Régional** (tout récent),

2 une atteinte intolérable au milieu naturel du fait du terrassement, de la mortalité qui ne manquerait pas de frapper l'avifaune et les chiroptères (dont des espèces protégées), de **l'artificialisation aveugle** d'une zone sauvage de montagne,

3 une **défiguration irréversible** des paysages de toute une région,

4 un impact sur la valeur des **biens immobiliers**,

5 une érosion de l'attractivité touristique de cette région souffrant déjà d'une forte concurrence avec les zones touristiques importantes que sont la Côte d'Azur et le Verdon. En effet, le Moyen pays Grassois a misé sur l'effet attractif d'un PNR afin de promouvoir un tourisme de nature, ce projet d'artificialisation tuera dans l'œuf tous ces efforts qui ont nécessité de longues années de mise en place et pour lesquels on octroie de l'argent public.
Il s'ensuivra, à l'évidence, une **dégénérescence des emplois** induits par l'attractivité touristique de cette région, déjà fragile, et qui souhaitait relever la tête (professionnels du tourisme vert, hébergements, restaurants, épiceries…).
En effet, nulle obligation pour un touriste de se voir imposé un paysage industriel, si propre soit-il, et s'il s'en trouve que cela ne dérange pas, nombreux sont ceux qui iront ailleurs.

6 à moyen terme, en dévaluant la région du Moyen pays Grassois, ce projet la menace de **désertification.**

Nous ne nous sentons nullement dans une obligation morale de contre-proposition, sinon celle du respect du patrimoine naturel de la France, respect qui doit se conduire au-delà des formes réglementaires en opposant, par la conscience que l'intérêt public y trouve également son compte, une éthique de préservation de territoires naturels qui ne sont pas renouvelables à l'infini.

D'autre part, nous relevons qu'un « projet de cohérence écologique », en dévastant des zones naturelles écologiquement fragiles, manque singulièrement de… cohérence.

Le projet de parc éolien au cœur des Préalpes d'Azur ne fait pas l'unanimité chez les élus de la région. Les communes de GRASSE, VENCE, COURSEGOULES sont opposées.

Citons M. Jean-Pierre Leleux, maire de Grasse (Nice-Matin, 8 octobre 2012) :
« les enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels n'ont pas constitué un critère rédhibitoire dans l'identification des zones défavorables. »

« la qualité paysagère et patrimoniale de la région, sa biodiversité exceptionnelle participent à la renommée de son territoire et à son attractivité. Elles doivent être prises en compte dans la définition des zones favorables à l'éolien. »

Il est regrettable que d'autres communes, aveuglées par la perspective de l'argent facile à court terme, aillent hypothéquer l'avenir de toute une région en subordonnant l'éthique au gain, démontrant ainsi leur incapacité à se projeter dans un projet fiable de valorisation à long terme.

Les paysages et le SRE (Schéma Régional Éolien)

P 59
*« **Il faudra tenir compte** … de la renommée internationale des paysages du département qui fonde son économie touristique.*
***Une attention particulière** devra être apportée aux crêtes découpées et effilées, aux co-visibilités avec le littoral, aux phénomènes géologiques exceptionnels (clues, falaises, roches rouges…) et aux crêtes d'importance secondaires, aux versants trop raides et boisés, difficiles d'accès et à la concurrence visuelle avec des silhouettes de villages perchés. »*

P 32
« ***…** secteurs **de sensibilité majeure,** en particulier :*

*- Les gorges de Daluis, Cians, Vésubie, Haute Siagne, **le cours d'eau de l'Estéron,** certaines plaines agricoles dont la **plaine de Caille,** certains*

espaces boisés comme Sauma Longa, le ***bois de Cheiron*** *ainsi que certains sommets comme les* ***crêtes du Cheiron*** *et de l'Audibergue, le mont Sial* ***(famille C)***

- L'essentiel des « ***Grands Plateaux »*** *(famille E)*

« L'implantation d'éoliennes est possible dans ce département, mais contrainte sur les zones à ***sensibilité paysagère très forte*** *dont :*
- Les abords des villages perchés (l'ensemble des familles concernées)
…
- L'ensemble de l'entité « Les Vallées » à l'exception des zones à sensibilité majeure (famille C) …

Et plouf! Le projet tombe pile poil au milieu des zones définies par le cabinet d'études comme « secteurs à sensibilité majeure » ou « zones à sensibilité paysagère très forte » , mais, prévient-on page 28 *« Les études paysagères, elles-mêmes, n'ont pas de caractère réglementaire. »*

En gros, les « secteurs à sensibilité majeure » et les « zones à sensibilité paysagère très forte », on s'assoit dessus!

Cela participe, cependant, d'une posture qui voudrait contraindre, coûte que coûte, des contraires à se marier, malgré les antinomies les plus flagrantes. On tente de faire rentrer dans les esprits que les éoliennes sont compatibles avec les paysages, qu'elles sont même d'une essence rurale, voire naturelle. Parallèlement, l'on affiche ostensiblement la valeur accordée à ces mêmes paysages : ainsi, on fait mine d'adopter une attitude responsable en reconnaissant, par un effet de « vaccine », qu'il faut être attentif à ce problème… paradoxe qui ne semble pas incommoder les technocrates qui le diffusent.

Il s'agit-là d'une manipulation psychologique subtile dont l'objectif est d'arriver à faire admettre aux classes laborieuses majoritaires, qui n'ont pas le temps, que noir c'est blanc, malgré l'évidence.

Projet éolien en pleine montagne dans la région de la Motte du Caire (04)

La **vallée du Sasse (région de la Motte du Caire)**, est également menacée : un projet délirant convoite les crêtes de la montagne de l'Oratoire (2080 m), au sein du **massif des Monges**. Voir la montagne enneigée au premier plan ci-dessous, prise depuis le sommet du St-Philippe (Ancelle).

Industrialiser une montagne à plus de 1800 m d'altitude, située dans une région particulièrement sauvage, est une incroyable aberration au mépris du patrimoine naturel. Mais certains ne reculeront devant rien…

Ce qu'en dit le **CEN PACA.**

http://www.cen-paca.org/images/upload/MOTION-CENPACA_contre-eolien-Massif-Monge_03-09-13.pdf

Voir page suivante.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA alors appelé le CEEP) avait déjà alerté en 2009 les représentants de l'Etat sur l'impact du développement de projets industriels photovoltaïques sur les espaces naturels qui font la richesse et l'image de la Haute-Provence.
Le constat aujourd'hui reste le même. Malgré quelques remises en cause importantes (site de la Barben dans les Bouches-du-Rhône), des centaines d'hectares de milieux naturels ont d'ores et déjà été durablement détruits.

La création de « champs » d'éoliennes avec des mâts de plus de 100 mètres de hauteur, *des pistes d'accès à grands gabarit, des surfaces bétonnées, etc., est envisagée sur les crêtes du massif des Monges.*
Ils auront un impact majeur sur des espaces d'une grande qualité paysagère et abritant des espèces sensibles à ce type d'aménagements.

Outre la biodiversité qu'ils hébergent, ces sites sont également, et depuis longtemps, ***le lieu de vie de personnes dont l'économie est directement liée à la qualité des espaces naturels.***
Le CEN PACA propose d'ailleurs d'apporter sa contribution aux réflexions en cours sur un projet de ***développement local du massif des Monges*** *(Parc naturel régional, Géoparc) qui s'appuie sur les richesses du patrimoine naturel reconnues au titre de l'inventaire des ZNIEFF (site 04113100 Massif des Monges – Crête du Raus – montagne et crête de Guéruen – pâturage de Chine – Cloche de Barles – bois de la Taillaye – bois et crêtes des Gardes – les Vergères).*

De nombreuses espèces animales et végétales protégées ou menacées sont présentes sur ce secteur : azuré du serpolet, ancolie de Bertoloni, bérardie laineuse, orchis grenouille, ibéris nain… Les grands rapaces, reconnus comme sensibles aux risques de collision avec les pales d'éoliennes, tels que le vautour fauve, l'aigle royal ou le circaète Jean-le Blanc, utilisent ces crêtes pour leurs déplacements en zones de chasse.

En revanche, quels bénéfices en termes d'emplois de ces sites industriels ? Ces équipements emploient très peu de personnes localement, au regard des surfaces consommées et des impacts paysagers et environnementaux.

Afin de lutter contre l'effet de serre et les pollutions liées aux énergies fossiles, les associations environnementales de la Région PACA oeuvrent depuis longtemps pour le développement des énergies renouvelables pour peu qu'elles respectent la biodiversité et s'inscrivent dans une véritable démarche de développement durable et pas uniquement d'opportunisme financier.

Et nous militons davantage pour l'économie de l'énergie et la réduction de la consommation des espaces naturels !

A nos yeux, ce projet n'est pas compatible avec les enjeux écologiques présents sur le massif des Monges.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'administration du CEN PACA s'oppose au projet industriel éolien sur la commune de Bayons.

Les éoliennes en pleine nature et l'emploi

À l'évidence, installer une industrie défigurant des paysages montagnards fera fuir les résidents temporaires, et c'est tout le secteur économique du tourisme qui en pâtira. Lorsque cette économie est la principale ressource d'une région, cela pourrait s'avérer dramatique.

Mais on a réponse à tout. Pris sur le site de l'EDF EN : *« Des emplois qualifiés, une moyenne d'âge située entre 25 et 30 ans...de quoi rendre les élus locaux très favorables aux éoliennes", conclut le directeur des opérations et maintenance pour l'Europe, Thierry Muller. »*

Mais c'est bien sûr, la restauratrice qui aura fermé son établissement pour la raison que seront allés ailleurs les touristes, les personnes s'adonnant aux sports de pleine nature (comme les parapentistes par exemple), aura toujours le loisir de passer un CQP CORDISTE afin d'œuvrer dans la maintenance des éoliennes… Pourquoi donc n'y a-t-on pas pensé plus tôt?

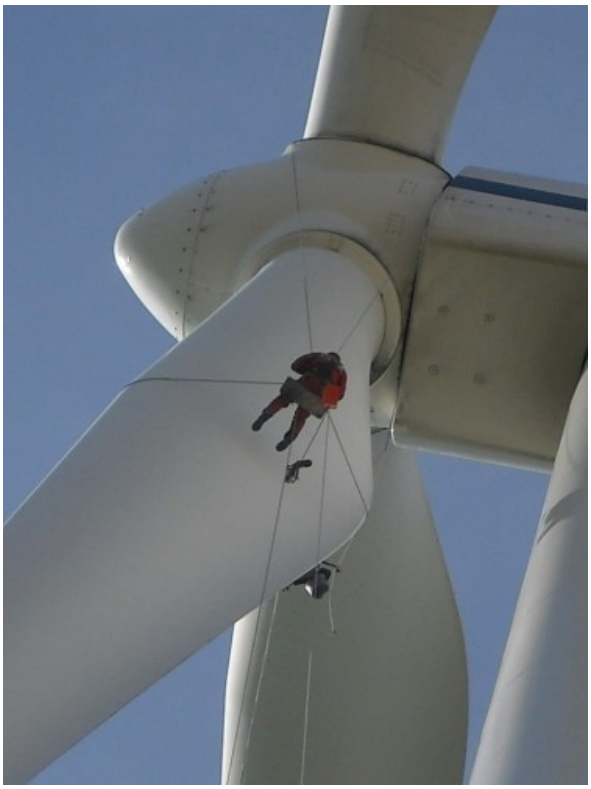

Éoliennes et prix du foncier, ce qu'en dit le Figaro :

« Mais rien pour les riverains, qui se plaignent d'une dépréciation de leur bien immobilier »

Voir l'article :

http://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2008/02/08/01006-20080208ARTWWW00644-eoliennes-miracle-ou-arnaque-.php

Sur l'éolien en particulier

La FED (Fédération Environnement Durable) :
http://environnementdurable.net/

http://www.lajauneetlarouge.com/article/energie-halte-aux-eoliennes

Éolien et gaz de schiste

http://www.lefigaro.fr/environnement/2012/02/17/01029-20120217ARTFIG00581-la-france-doit-elle-exploiter-ses-reserves-de-gaz-de-schiste.php

Éolien entre autres

http://lesliquidateursduvieuxmonde.wordpress.com/2011/05/24/les-terres-rares-et-les-nouvelles-technologies-vertes-fluo/

Le Courrier de l'ouest
SAUMUR

VENDREDI 24 AVRIL 2009 - 0,85 € - N° 19623 - 66e année

Tigné

Il vend sa maison en cachant le projet de parc éolien

Vendée, éoliennes en activité (photo d'illustration). *Les juges angevins ont estimé que la présence d'éoliennes, même en projet, représentait un préjudice susceptible de diminuer sensiblement le prix de vente d'une maison.*

Condamné pour avoir vendu son bien sans parler du projet éolien

La proximité d'un parc éolien (même en projet) peut faire baisser le prix d'un bien immobilier de 20 %. Le vendeur d'une maison à Tigné a été jugé coupable par le tribunal d'Angers d'avoir « gardé le silence

Bruno MOLLARD
edac.cholet@courrier-ouest.com

Le vendeur d'une maison implantée à 1,1 km du futur parc éolien de Tigné a été condamné le 9 avril par le tribunal de grande instance d'Angers. L'acheteur de l'immeuble a découvert, après la signature du compromis de vente, qu'un projet de parc éolien existait depuis plusieurs années dans la commune et que la maison qu'il venait d'acheter 180 000 € se trouvait dans le périmètre des six éoliennes prévues. S'estimant victime d'un « défaut d'information » de la part du vendeur, il a sollicité une diminution du prix de vente de 20 % ce qui lui a été refusé.

Le vendeur a gardé le silence

Les juges ont estimé que le vendeur avait « sciemment gardé le silence » sur une information déterminante pour établir le prix du bien immobilier et de nature à remettre en question le contrat de vente lui-même. Le vendeur « a caché aux acquéreurs l'existence de ce projet de parc éolien qui a de fortes chances de voir le jour, le permis de construire ayant été signé le 15 mai 2007 et qui n'a donc rien d'hypothétique... ».

Le jugement confirme le préjudice sible et sonore entraîné par la pro mité des éoliennes estimant « c l'immeuble va connaître une pe de sa valeur d'environ 20 % ». D la somme de 36 000 € qui a été tribuée aux acheteurs de la mais au titre des dommages et intér somme correspondant à la perte la valeur vénale de l'immeuble.

ILS NE PENSENT PAS (FORCÉMENT) COMME NOUS

ÉOLIENNES : L'ALLEMAGNE FREINE, LA FRANCE FONCE DANS LE MUR !

LE NOUVEAU Marianne
N° 867 Du 30 novembre au 6 décembre 2013 www.marianne.net

PAR JEAN-LOUIS BUTRÉ

Curieusement, la nouvelle est passée inaperçue en France : après le Royaume-Uni et l'Espagne, Berlin vient de programmer l'arrêt du développement des éoliennes. Alors qu'un ménage allemand paie déjà un tarif d'électricité le double de celui d'un ménage français, cette filière aurait conduit à une nouvelle hausse de plus de 50 %, la poursuite de l'implantation d'éoliennes entraînant la construction de milliers de kilomètres de lignes à haute tension. Angela Merkel, comprenant que cette politique menait à une impasse, a décidé d'y mettre un terme.

A l'inverse, le gouvernement français a décidé d'accélérer le développement de l'éolien au nom de la « transition énergétique » gravée dans le marbre de l'accord électoral entre François Hollande et des verts. Cette transition prévoit de multiplier par quatre le parc éolien, avec l'implantation sur le territoire de 20 000 nouvelles éoliennes terrestres (contre 4 700 actuellement) et 1 200 off-shore, encore plus ruineuses, auxquelles il faut ajouter 4 000 km de ligne à haute tension, pour un coût de 40 milliards d'euros.

Pour justifier un tel investissement, nos dirigeants, qui ne sont pas à une contradiction près, clament que *« l'éolien outre-Rhin sert de modèle »* et que *« la France est en retard sur l'Allemagne »*. La situation devient d'autant plus ubuesque que toutes les éoliennes sont surtout importées d'Allemagne, ce qui a pour effet de taxer les consommateurs français pour qu'ils subventionnent les emplois des travailleurs allemands. La facture d'électricité des Français risque ainsi d'exploser grâce à une « écotaxe électrique » – la contribution au service public de l'électricité – qui collecte des montants bien supérieurs à ceux des portiques routiers géants qui ont provoqué la révolte sociale actuelle.

Que va-t-il se passer lorsque les consommateurs réaliseront qu'ils devront payer plusieurs centaines d'euros de plus par an pour alimenter des affairistes qui font fortune en profitant du « business écolo éolien » ? Les lobbies industriels de la filière profitent en effet d'un dispositif d'utilisation de fonds publics qu'ils ont contribué à mettre en place légalement (tarifs subventionnés, niches fiscales multiples). Des sociétés sans capital (dont certaines ne publient pas leurs comptes) usent de subtilités légales pour dissimuler leurs bénéfices. Leurs prospecteurs écument le pays à la recherche de la moindre parcelle de terrain pour planter des éoliennes. C'est la ruée sur les mairies rurales, entraînant une multitude de prises illégales d'intérêt de certains élus.

En Italie, en Espagne, en Allemagne et en Autriche, des mécanismes identiques ont permis de développer des circuits financiers de blanchiment d'argent, voire mafieux, grâce à des prolongements dans des paradis fiscaux.

Seules ces aides publiques expliquent le développement d'une technique peu efficace : les éoliennes, qui coûtent 3 millions d'euros pièce, ont une productivité énergétique non seulement faible, mais intermittente, dépendante du vent. Le « taux de charge » moyen annuel des parcs éoliens terrestres français est ainsi de 24 %. Dans l'histoire des sciences, aucune technologie si peu performante n'a résisté longtemps. Ajoutons les dégâts environnementaux (bruit) et esthétiques contre lesquels de plus en plus de Français s'élèvent.

ibo / sipa

Président de la Fédération environnement durable.

LES CONSOMMATEURS VONT DEVOIR PAYER POUR ALIMENTER DES AFFAIRISTES QUI FONT FORTUNE EN PROFITANT DU « BUSINESS ÉCOLO ÉOLIEN ».

Dans certaines régions, 90 % des communes ont été arbitrairement déclarées « favorables » à l'implantation de parcs éoliens. Aucune parcelle de territoire n'est plus protégée et les horizons de nombre de monuments historiques, sites emblématiques et parcs naturels régionaux risquent d'être visuellement pollués. Sauver la beauté des villages et des paysages de France, socle de notre tourisme, est un impératif absolu.

Une décision s'impose : suspendre immédiatement le programme éolien, auditer sérieusement cette filière et commencer par construire les bases d'une véritable politique énergétique : économies, relance d'un programme de recherche sur les énergies renouvelables et surtout sur le stockage de l'électricité dont la maîtrise technique est le préalable à tout développement d'énergies intermittentes. C'est un champ de recherche fondamental gigantesque.

La France doit donc prendre son temps et elle le peut puisqu'elle exporte 15 % de sa production électrique. Les centaines de milliards d'euros économisés permettraient d'embaucher des dizaines de milliers de jeunes diplômés. Notre pays a les moyens de devenir à l'horizon 2025 l'un des leaders mondiaux en énergies nouvelles. ■

Les éoliennes, l'avifaune (oiseaux), et les chiroptères (chauves-souris)

Voir ci-dessous le blog de Jean-François Dumas, ex-maire-adjoint écologiste de Fontenay-aux-Roses :

http://www.jfdumas.fr/Proteger-les-oiseaux-ou-travailler-pour-les-industriels-de-l-eolien-les-ambiguites-de-la-LPO_a237.html

Extraits :

« Il faut limiter le développement de cet éolien de façon drastique car les sites les plus convoités sont aussi les plus sensibles. On ne peut pas œuvrer efficacement à cette limitation si on est par principe favorable au développement de cette forme d'énergie … »

« Il ne suffit pas de ne pas soutenir « les projets qui impactent l'avifaune remarquable et les chiroptères », il faut les combattre résolument. »

« Tout à la fois protéger les oiseaux et la nature et soutenir le développement de la filière énergétique éolienne est difficilement compatible. Le développement de cette dernière entre trop souvent en conflit avec les exigences de la protection de la nature et ces conflits ne peuvent que s'exacerber au fur et à mesure de la montée en puissance de la filière, synonyme de multiplication de fermes d'éoliennes avec des mâts de plus en plus hauts et donc de bouleversements d'écosystèmes naturels ou semi naturels sensibles, d'intrusions dans les territoires des espèces sauvages qui s'efforcent d'y survivre. »

c/L'industrie d'exploitation de la biomasse

Les projets à biomasse (incinérateurs à bois produisant de l'électricité) ont fondu sur notre pays. Notre région risque d'être impactée par deux projets principaux, ceux **d'EON à Gardanne** et d'**INOVA à Brignoles**. Un troisième est également en lice : celui de **Pierrelatte** (Drôme Energie Service).

La démesure de ces projets font peser de fortes inquiétudes. Il faut avoir à l'esprit que certains départements, faisant partie des plans d'approvisionnement, telles les Bouches du Rhône, subiront la pression des trois projets conjointement, ce que l'on omet soigneusement d'annoncer lors des discours officiels.

Très tôt nous nous sommes positionnés contre le projet INOVA à Brignoles, lors de l'enquête publique, la proximité de la Sainte-Baume, territoire du projet de PNR, pouvant rendre ce massif très vulnérable.

Actuellement une association (Confédération Environnement Méditerranée), partenaire d'OPNR, devrait lutter juridiquement contre le projet INOVA, **http://envimed.fr.over-blog.fr/** .

Nous constatons qu'un projet similaire, dans lequel était impliquée la même société INOVA, a été refusé en 2007 par le préfet des Vosges, ce en partie pour des raisons écologiques :
http://anticentrale88.free.fr/Anticentrale_fichiers/arrete-prefet.pdf

L'entreprise porta l'affaire en appel… qui fut rejeté.

Extrait de l'arrêté 3017/2007 pris par le préfet des Vosges

« Le pétitionnaire n'a pas démontré l'absence d'impact de son projet sur la ressource biomasse disponible, ni sur l'état de la forêt, puisque la récupération intensive des rémanents d'exploitation pourraient entraîner des déséquilibres très graves au niveau des écosystèmes forestiers (notamment : tassement irréversibles des sols par les engins…) »

Plus loin : *« seule une fraction limitée de la biomasse serait valorisée, conduisant à un gaspillage de celle-ci... »*

Les choses ont bien changé en même pas sept ans!

Nous constatons l'opposition des organismes et personnalités suivants au projet E.ON de Gardanne :

1 l'ADEME (avis négatif)

2 d'importants responsables politiques de la région

3 le PNR du Luberon

4 la communauté de communes Forcalquier-Montagne de Lure,

5 la communauté de communes pays de Banon,

6 les chartes forestières de Lure et du Luberon,

7 la Fédération régionale des Communes Forestières.

En outre, la Cour des Comptes, dans son rapport sur les énergies renouvelables de juillet 2013, est particulièrement réticente.

Voir : http://lacistude.fr/site/articles.php?lng=fr&pg=25591

Et également : http://sosforets04.wordpress.com/

Extrait du tract EON - Vauzelle remis le 7 janvier 2014 à Marseille :

« Cette centrale remplacera la tranche 4 de la centrale à charbon existante. Elle aura besoin d'environ 1000.000 M3 de bois et déchets verts par an. L'entreprise allemande E.On (le troisième producteur mondial d'électricité) prévoit dans un premier temps d'en importer la moitié, probablement du Canada, et de chercher l'autre moitié dans un rayon de 400 km. Notamment dans deux zones d'approvisionnement prioritaire, les châtaigneraies des Cévennes et une grande zone dans le 04 et 05, environ entre Forcalquier et au nord de Gap. Après 10 ans, la ressource devrait être uniquement « locale » (400 km !)

La conséquence : des coupes rases et destructions de forêts pour une centrale qui n'est absolument pas écologique :

- *elle brûlera plus de charbon que la centrale actuelle (13% du combustible total).*
- *elle brûlera des bois de récupération hautement pollués (11%).*
- *le projet nécessitera 2800 tonnes par jour, soit un camion toutes les deux minutes (selon la commission biomasse de l'Assemblée Nationale), ce qui est contraire au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) voté par l'Assemblée régionale le 28 juin 2013.*
- *malgré un rendement très faible d'environ 33%, car il n'y aura pas de cogénération (valorisation de la chaleur), l'Etat accordera des subventions de plus d'un milliard d'euros sur 20 ans, sans compter l'aide financière aux investissements.*
- *une telle mégacentrale mettrait en danger l'ensemble de la filière biomasse locale et détruirait plus d'emplois qu'elle n'en créerait. »*

Nous nous devons de citer les excellentes émissions radiophoniques de **Radio Zinzine,** sur le sujet de l'exploitation industrielle de la biomasse :

http://www.zinzine.domainepublic.net/index.php?theurl=rechercher.php&col=biomasse

4 émissions :

- **Forêts : espaces aimés mais menacés**
- **Contre le délire d'E.on**
- **Contre le délire d'E.on, 2ème partie**
- **Dynamiques forestières**

Page suivante, article du Canard Enchainé du 12 février 2014.

Une volée de bois vert dans la chaudière

Transformer au bois une ancienne centrale à charbon, ce n'est pas forcément bon.

C'EST une centrale à charbon pas vraiment modèle, et en bout de course. Pour produire de l'électricité, elle crache pas moins de 600 000 tonnes de CO_2 par an. Et ça fait près d'un demi-siècle que ça dure. Un vrai cauchemar pour écolo. Après l'avoir rachetée, en 2008, le groupe allemand E.ON, l'un des plus grands fournisseurs mondiaux d'électricité et de gaz, promet aujourd'hui de la transformer d'un coup de baguette magique en une centrale verte et vertueuse, fonctionnant non plus avec de l'affreux charbon (ou du moins très peu), mais surtout avec du bois et des déchets agricoles (ce que, en termes écolos, on appelle la « biomasse »). Dans le genre, ce serait la plus puissante de France, capable d'approvisionner 440 000 foyers. Sur le papier, ce projet grandiose paraît nickel. Mais vu de près…

Chauffer les étoiles

Déjà, lorsque, en 2011, Eric Besson, alors ministre de l'Energie, lance un appel d'offres pour les centrales à biomasse, qu'il veut développer d'urgence pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, le projet d'E.ON manque d'être refusé. *« Sur quinze projets différents, nous avons classé celui d'E.ON en dernière position,* se souvient-on à la Commission de régulation de l'énergie, chargée de mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres et de donner son avis (consultatif). *Mais nous n'avons même pas eu le temps de délibérer que, déjà, le gouvernement communiquait publiquement les résultats pour dire qu'il les sélectionnait tous ! »* Il faut dire que les élections étaient proches…

En quoi la future centrale de Gardanne n'est-elle pas le modèle de vertu verte qu'elle prétend être ?

D'abord, elle ne produira que de l'électricité. La chaleur dégagée par la combustion, qui dans l'écrasante majorité des centrales de ce type est utilisée pour chauffer des logements, sera ici purement et simplement relâchée dans la nature. Du coup, son rendement énergétique ne dépassera guère les 41 % (alors qu'il est d'ordinaire de 80 %). Pour Pierre-Marie Abadie, directeur de l'Energie au ministère de l'Ecologie, *« c'est un désastre en termes d'utilisation de la ressource »*. Et Claude Calvet, du Collectif vigilance citoyen de Gardanne, d'ajouter : *« Cela signifie que, sur trois arbres brûlés, un seul servira à faire de l'électricité, pendant que les deux autres iront chauffer les étoiles. Une aberration écologique. »* Réponse gênée de l'industriel : *« Oui, cette installation sera capable de fournir de la chaleur. Nous sommes en train de rechercher activement des consommateurs. »* Il était temps.

Ensuite, pour faire tourner sa centrale, E.ON va faire des razzias sur les forêts avoisinantes. Il lui faut en effet 855 000 tonnes de bois par an : rondins, plaquettes, granulés, copeaux, sciure, déchets verts, bois de palette, d'emballage, tout est bon à prendre. E.ON va donc aller piocher dans les forêts situées dans un rayon de 400 km, en Provence, dans le Languedoc-Roussillon, le Rhône-Alpes, l'Auvergne et jusqu'au fin fond du Midi-Pyrénées. Et, là, ça coince : plus d'une centaine de maires des Alpes-de-Haute-Provence ont signé, en décembre, un texte qui dénonce cet incinérateur *« qui, non content de piller toute la ressource locale, va désorganiser les réseaux d'approvisionnement et ruiner la filière locale, laquelle alimente aujourd'hui 55 petites chaufferies »*. Au total, dans toute la Région Paca, ce sont 242 chaufferies à bois qui seront fragilisées, si ce n'est menacées de disparition. Il faut dire que le bois est si rare dans le coin que, durant les dix premières années, E.ON a prévu d'en importer 335 000 tonnes du Canada, des Etats-Unis, de Russie, de Hongrie, d'Estonie, de Lituanie, de Lettonie, de Roumanie… Et vive les transports verts !

L'oseille, c'est vert !

« En aucun cas la mise en service de la centrale ne grèvera le développement du réseau régional, jure Pierre-Jean Moundy, responsable des relations institutionnelles chez E.ON.

En tout cas, pour le développement du groupe, c'est tout bénef : cette centrale est un merveilleux capteur d'argent public. Si E.ON l'avait gardée en l'état, il aurait dû raquer dur pour avoir le droit d'émettre autant de CO_2. Mais, en la reconvertissant, c'est le contraire ! En effet, EDF s'est engagé à lui verser 75 millions d'euros par an, en lui rachetant le mégawattheure à 115 euros (contre 49,50 euros pour le nucléaire ou 82 euros pour l'éolien terrestre). Au total, sur vingt ans, pas moins de 1,5 milliard d'euros atterriront dans ses caisses, gentiment offerts par les clients d'EDF.

Bonjour la facture « verte » !

Professeur Canardeau

Un bi

UN viticulteur bio qui ose se passer d'insecticide quand le préfet lui intime d'arroser sa vigne ? Ça mérite la correctionnelle ! Et Emmanuel Giboulot, vigneron en Côte-d'Or, n'y coupera pas. L'affaire remonte à juin 2013. Craignant une épidémie de flavescence dorée, une maladie mortelle pour la vigne, le préfet pond un arrêté : tous les viticulteurs du département devront traiter

Informations de dernière minute

On vient d'apprendre que le projet de **parc photovoltaïque au Petit Agnis,** massif de la Sainte-Baume aurait été annulé. Naturellement, on s'en réjouit. La menace est-elle définitivement écartée? Cela n'est pas certain. La vigilance reste de mise.

Si l'on veut du photovoltaïque, pourquoi ne pas généraliser les installations sur autoroutes et suivre l'exemple de l'Italie, plutôt que de s'attaquer à la nature?

Voir : https://www.lenergieenquestions.fr/des-autoroutes-productrices-denergie-solaire/

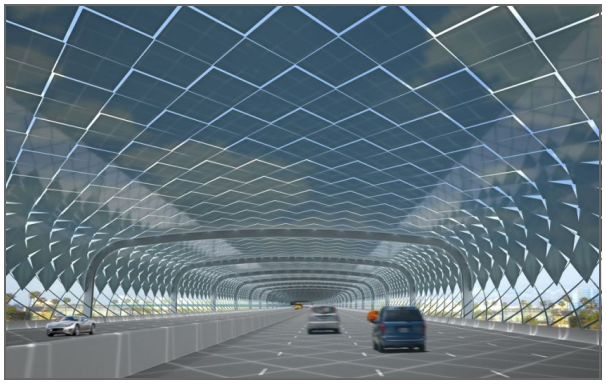

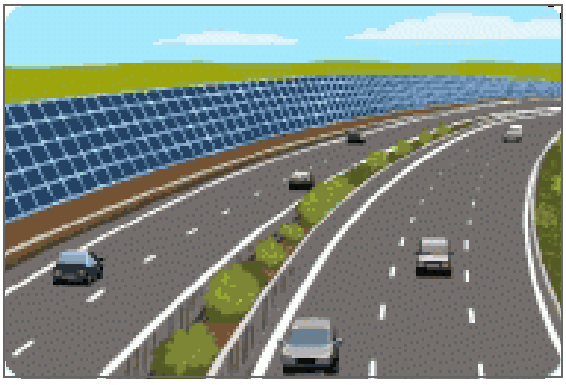

Le domaine de l'énergie industrielle (dont les énergies renouvelables) attise les convoitises de gens hautement recommandables. Ainsi la **banque américaine Goldman Sachs**, qui s'est dignement illustrée pendant la crise des subprimes en 2008, est entrée au capital de la compagnie danoise de production d'énergie. En filigrane, on note le projet de développement massif de l'éolien. Un vent de colère populaire souffle actuellement au Danemark, car on se sent floué. On se demande bien pourquoi.

Enfin, nulle inquiétude à avoir. Ces gens-là savent ce qu'ils font et brillent par le respect des valeurs. La Nature et les citoyens peuvent dormir tranquilles...

http://www.terraeco.net/Danemark-quand-un-peuple-se,53618.html

CONCLUSION

Centrales photovoltaïques remplaçant des zones naturelles, parcs éoliens installés dans les espaces sauvages, industrie du biomasse… Répétons-le : une menace majeure et inédite s'apprête à fondre sur l'ensemble du patrimoine naturel français. Celle-ci a pour principe le déni de valorisation de la nature pour ce qu'elle est, et son corollaire, c'est-à-dire son exploitation à des fins industrielles et financières, sacralisée au moyen du greenwashing par ceux qui n'aiment la nature que convertie en euros (voir H.D Thoreau).

Mais où sont donc les grandes personnalités médiatiques de l'écologie face à ce massacre annoncé? Les mandarins verts se font remarquer… par leur silence. Parfois quelques voix timides s'élèvent tout de même : Nicolas Hulot en 2006, 2007, 2008, Jean-Louis Étienne… Mais actuellement nulle protestation ne s'élève, nulle indignation, nulle apostrophe, ne jaillissent. On laisse faire, on ferme les yeux sur les ravages planifiés, on se rend complice par inaction. Ceci serait-il à rapprocher de certains phénomènes, comme celui qui scelle une alliance entre la fondation Nicolas Hulot, l'EDF, Vinci, etc.?

La mise à disposition sans frein de la nature qui n'est pas infinie aura ses conséquences : il faudra en payer le prix, au sens figuré comme au sens propre.

Outre les mutations psychologiques évoquées plus haut, on peut redouter, avec raison, de très importantes répercussions matérielles. L'industrialisation de la nature impactera la valeur foncière (bien rare celui qui voudra d'une maison avec, pour toile de fond, des éoliennes de 150 m de haut, voir les conséquences sur la santé), le tourisme (qui voudra se promener autour des centrales photovoltaïques?). Ces installations dégraderont l'attractivité touristique des régions infectées, car le vacancier a le choix, rien ne l'oblige à venir passer ses vacances, son week-end, en des pays d'où aura disparu l'identité paysagère.

Les régions dont le poumon économique est le tourisme de nature entreront en déshérence, sans nul doute. Les propriétaires verront s'éroder le prix de leur bien au fil des ans, la qualité de l'offre s'étant dévaluée ; le touriste désertera les villages, il migrera ailleurs, vers des régions encore

préservées. Alors les structures d'hébergement, les épiciers, les restaurants, les magasins de souvenirs, peineront à survivre... avant de mettre la clef sous la porte.

Force est de constater un fort corollaire entre les lieux d'implantation des industries éoliennes photovoltaïques, et le prix du foncier. C'est toujours les arrière-pays qui sont la proie des investisseurs sans scrupules, implantant centrales photovoltaïques, éoliennes, carrières, centres d'enfouissement techniques, etc. Nous attendons avec impatience des projets éoliens à proximité de St-Jean Cap Ferrat, de Cap Martin, de Courchevel, De Carqueiranne, de St-Tropez, de Biarritz, de Deauville…

Mais on rétorquera que ce n'est pas possible pour des raisons techniques. Toutefois, l'examen attentif d'une carte au 1/25000 ème nous amène à penser le contraire, en dépit de la contrainte réglementaire par rapport aux habitations et de la mauvaise foi…

C'est par les mots et les images, autant de mythes, que l'on trompe. On dissimule les ravages derrière les vocables de « fermes », de « champs », de « moulins à vent des temps modernes », que des mots évoquant la nature, les paysages champêtres et bucoliques, tous destinés à provoquer l'abdication de ceux qui n'osent pas dire non.

Qu'on le veuille ou non, ces installations relèvent de l'industrie, et les noms ou les riantes images dont on pourra les affubler ne changeront rien à cet état de fait. Leur pouvoir et leur but est juste d'influencer les esprits, sinon de les manipuler.

On tente, en se servant de la peur comme levier, de nous contraindre à penser que l'on n'a pas le choix, que la mise à disposition illimitée de la nature est une nécessité absolue. Ceci est faux, aucune obligation ne s'y associe. Les zones artificielles recèlent suffisamment de possibilités pour ne pas perdre son âme. Nous disons non à ce dogme, quitte à passer pour des blasphémateurs, de mauvais citoyens, des empêcheurs de faire tourner en rond l'éolienne.

L’abdication a des racines. Il faut y voir, à notre sens et parmi d’autres causes, la croyance superstitieuse qui voudrait que l’économie de marché soit l’incontournable porte menant vers le salut, résolvant ainsi tous les problèmes. Cette économie de marché sans bornes, nouvelle religion qui, en faussant les rapports, pervertie tout ce qu’elle aborde par l’assujettissement de la finalité apparente à la finalité masquée et toute-puissante. On consent alors à ce que les professeurs Nimbus cherchent à nous imposer.

Il est à remarquer, ceci donnant caution à ce qui est dit ci-dessus, que l’on noie, par les honneurs prodigués à certains grands hommes, scientifiques et intellectuels tel le très regretté Albert Jacquard, disparu récemment, leurs propos qui abondent en ce sens .

Croire qu’en 2030 ou 2050, le réchauffement climatique et l’énergie nucléaire seront en régression par ce genre de moyens, relève de la crédulité la plus infantile. Le centre d’enfouissement des déchets radioactifs à Bure, en Lorraine, est prévu pour être exploité pendant au moins 60 ans ; L’EPR de Flamanville est cité par l’EDF comme étant « l’énergie du futur » (voir http://pulse.edf.com/fr/epr-de-flamanville-lenergie-du-futur/).

La « transition énergétique » laisse donc, malhonnêtement, se répandre une ambiguïté à propos du nucléaire. Quant à la lutte contre le GES, les options retenues n’auront qu’un effet minime de frein, au mieux. Mais alors on dira, en 2030, en 2050, qu’il faut encore davantage de « fermes photovoltaïques », de « moulin à vent des temps modernes », de manière honteuse tirant parti des mythes jusqu’à leur épuisement. De beaux contrats en perspective…

Nous commettons une erreur capitale du 21ème siècle, car c'est, avant tout, d'une nouvelle manière d'appréhender la vie dont on a besoin.
Pierre Rabhi : « *Tant qu'on ne changera pas de paradigme, rien ne changera* ».

À moins que ne se réveille le sens critique des « formatés », des « tout acceptant », des fidèles angoissés implorant la croissance, se prosternant mentalement devant le dieu Ford, de ceux qui, chinoisant pour des détails pour se convaincre de leur indépendance d'esprit, ingurgitent benoitement les belles paroles des faux prophètes en col blanc qui s'attaquent à des choses essentielles, en 2030, nous aurons toujours le problème du réchauffement climatique qui se sera aggravé, toujours l'industrie du nucléaire, mais, en sus, on aura droit à la dévastation généralisée des patrimoines naturels, paysagers et architecturaux de notre pays.

En attendant, le meilleur des mondes écologiques est en marche, vers un bonheur… insoutenable.

BIBLIOGRAPHIE

Il nous a paru bénéfique de citer certains livres édifiants, classiques ou non.

- **Le Meilleur des Mondes**, Aldous Huxkley.
- **Un Bonheur Insoutenable**, Iran Levin, J'ai Lu, (classique épuisé, il vaut mieux en chercher un exemplaire d'occasion).
- **L'Homme Révolté,** Albert Camus.
- **Ces Maires Autoritaires**, l'Inventaire.
- **Le Petit livre Noir des Grands Projets Inutiles,** Camille, le passager clandestin.
- **La Géographie de l'Instant,** Sylvain Tesson, Éditions des Équateurs.
- **Pierre Rabhi Semeur d'Espoirs,** Olivier Le Naire, Actes Sud.
- **Du Sahara aux Cévennes,** Pierre Rabhi, Albin Michel.
- **En Finir avec la Nature,** François Terrasson, Sang de la Terre.
- **La Mystique de la Croissance,** Dominique Meda, Flammarion.
- **Le Cauchemar Pavillonnaire,** Jean-Luc Debry, Éditions l'Échappée. Un livre important, propre à réveiller les consciences, et remarquablement bien écrit.
- **Pour qui Souffle le Vent?** François Cosserat.

Objectif PNR, janvier à mars 2014
www.opnr.fr